23
FRC 1
2332
Case
FRC
14332

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FAIT AU NOM

DE LA SECTION DES SUBSISTANCES CHARGÉE DE COMBATTRE LES ÉCONOMISTES,

PAR L. E. BEFFROY, Député de l'Aisne

A LA CONVENTION NATIONALE;

Séance du décembre 1792.

CITOYENS,

C'est en exécution de votre décret du 3 de ce mois, c'est au nom de la section qui ne veut pas que le peuple paie de sa liberté le pain nécessaire à son existence, que je viens vous parler.

Si tous les hommes étoient philosophes; s'ils ne connoissoient aucun besoin hors de la nature; si la denrée se trouvoit par-tout également près du con-

THE NEWBERRY LIBRARY

ſommateur ; ſi enfin le commerce ne ſe faiſoit que par échange, ſans qu'aucun ſigne de convention pût acquitter la valeur de la production, nous dirions : ceux-là ont raiſon, qui penſent que la meilleure loi économique ſeroit celle qui défendroit d'en faire aucune.

On ſe fait facilement une idée du genre de commerce que l'intérêt commun alimenteroit dans un tel état de choſes.

Mais dans une République ſortie du ſein du deſpotiſme, ſur un territoire couvert de vingt quatre millions d'individus, dont les paſſions & les intérêts s'agitent & ſe croiſent en tout ſens, chez un peuple dont les beſoins varient comme les localités du ſol, lorſque la ſomme du ſigne repréſentatif égale la ſomme totale de la production, ne point faire de lois ſur les ſubſiſtances, ce ſeroit abandonner les citoyens qui ne connoiſſent que les beſoins réels de la faim, à la merci de ceux que les beſoins factices de la ſociété portent ſans ceſſe vers l'accumulation des richeſſes.

Vous ne pouvez avoir cette intention : il y a donc néceſſité de faire des lois ſur cet important objet ; mais une opinion manifeſtée dans l'aſſemblée a ſuſpendu votre marche.

Quelques-uns, ne conſidérant le commerce des grains que ſous un rapport, oublient le grand nombre qui achète, pour le petit nombre qui vend ; ils veulent, pour le commerce des grains, une liberté illimitée ; l'exportation même leur paroît un moyen de bien public. Pour entraîner votre détermination, ils invoquent l'opinion de ceux qu'ils appellent *des hommes d'état* ; comme ſi *l'homme d'état* du deſpotiſme pouvoit être celui de la liberté !

Sans doute, lorſque vous en ſerez aux finances, ceux-là vous propoſeront le ſyſtême fiſcal de *Necker*, car il fut auſſi *un homme d'état*.

Que le grand propriétaire cependant, que le fermier opulent, le capitaliſte, & le marchand qui calcule ſes profits par les malheurs publics, appuient ce ſyſtême, nous n'en ſommes pas étonnés : ils le doivent. Que l'opinion miniſtérielle même vienne à ſon ſecours, nous n'en ſommes pas plus ſurpris qu'effrayés : quelque vertueux que ſoit un miniſtre, il n'eſt toujours qu'un homme ; s'il n'avoit aucun des défauts qui tiennent aux grandes places, il n'en auroit peut-être pas les vertus. Et ce ne ſera, nous ne pouvons nous le diſſimuler, que dans la génération qui s'élève, que ſe formeront, à l'art du gouvernement actuel, des hommes totalement dépouillés des erreurs de l'ancien.

Mais les opinions de ceux qui, juſqu'alors, ont été conſidérés par leur fortune ou leurs emplois, ou eſtimés par leurs vertus & leurs talens, peuvent paroître de quelqu'importance, dans une queſtion dont la ſolution intéreſſe toute la République, il eſt donc néceſſaire que vous leur donniez un inſtant votre attention.

C'eſt dans le langage même des amis de cette liberté illimitée du commerce des grains, que vous reconnoîtrez combien elle eſt favorable au deſpotiſme ; c'eſt par la fauſſeté de leurs applications que vous reconnoîtrez bientôt qu'ils ne vous préſentent qu'un ſyſtême. Et vous conviendrez ſans donte, avec nous, *qu'aucun ſyſtême ne peut remplacer une première ſubſiſtance.*

« Laiſſez, vous diſent-ils, au commerce des grains » la liberté des ſpéculations : il a beſoin de conſom- » mation *pour que les profits ſe décuplent* ».

Ainſi, c'eſt pour décupler la fortune de quelques individus occupés à ce commerce, qu'on vous demande cette liberté indéfinie ; or c'eſt aux dépens de l'exiſtence du plus grand nombre que ces immenſes bénéfices s'acquièrent ; donc cette liberté indéfinie

tend à maintenir le plus grand nombre dans la dépendance de quelques-uns ; donc auſſi elle ſeroit très-favorable au gouvernement deſpotique.

(1) « C'eſt avec le commerce que le prix ſe met » bientôt par-tout au niveau. »

J'avoue que cette manière de parler donne une grande latitude à la penſée. Si on entend par ce *niveau*, un prix conſtamment proportionnel au taux des ſalaires, une funeſte expérience dément cette aſſertion : entend-on un taux proportionnel à la miſe en circulation, comme il ſeroit raiſonnable de le penſer ; je dis qu'il dépend toujours du vendeur d'en réduire la quantité, & conſéquemment de porter le prix de la denrée à un taux fort ſupérieur à la faculté moyenne de l'ouvrier ; & je ne vois ici que l'intérêt du marchand, en oppoſition au premier beſoin du peuple. Veut-on dire, au contraire, que ce niveau ſe proportionne à l'importance du beſoin, ce que les circonſtances préſentes nous forcent malheureuſement à croire ; je ne peux plus voir dans les réſultats de ce ſyſtême que la permanence d'une calamnité publique.

Pour vous faire croire à la néceſſité de l'exportation, c'eſt à l'Angleterre, c'eſt à la Pologne que l'on compare la France.

Ceux qui vous parlent du prix des grains chez les Anglois pendant les cinquante années du dernier ſiècle, ont-ils donc penſé vous faire oublier les moyens employés depuis, par la cupidité des rois & des grands, pour porter à ſa perfection l'art funeſte de l'agiotage & du monopole ; cet art tant de fois étouffé par les lois mêmes, chez les Romains & chez les Athéniens, & ſans ceſſe renaiſſant ſous le règne du deſpotiſme ?

---

(1) J. Féraud, page 5.

Ont-ils pu croire à l'impossibilité de vous prouver que depuis l'existence du système qu'ils soutiennent, & qui fit à notre patrie presqu'autant de maux que les torches du fanatisme, la France a reçu de l'Angleterre, en quarante années, pour 205 millions de grains, sans parler du numéraire exporté pour le même objet en Sicile & en Barbarie ? Il falloit donc qu'ils se persuadassent qu'il n'avoit jamais existé de registres dans nos ports.

Que les grains se soient maintenus à bas prix en Pologne malgré l'exportation ; ceux qui ont, comme moi, une connoissance particulière du pays ne s'en étonnent point.

Un sol extrémement fertile, & qui n'exige presqu'aucun soin ; une vaste étendue de territoire, sur laquelle sont dispersés quelques poignées d'esclaves alimentés par les propriétaires auxquels ils appartiennent ; une grande disproportion entre cette étendue & la population, entre la consommation & le produit, nécessitoient un commerce absolument libre : il ne pouvoit s'alimenter dans l'intérieur ; il n'y avoit que des vendeurs : il falloit donc exporter. Chaque propriétaire, craignant la concurrence, se pressoit de vendre, & maintenoit ainsi le très-bas prix du grain. Je l'ai déja dit : là le peuple est peu-nombreux ; le serf recevoit sa subsistance en nature du seigneur, qui se disoit son maître ; & la consommation y est si foible, qu'une livre de pain excède, de beaucoup, celle journalière de l'ouvrier le plus robuste.

Qu'a d'ailleurs de commun la Pologne esclave avec la France libre ? Si vous examiniez en détail tous les plans adoptés dans d'autres parties du globe, vous trouveriez les rapprochemens également impossibles, & vous auriez peine à concevoir qu'on se fût étayé de ces comparaisons.

En vain cherche-t-on à vous en impoſer par ces expreſſions de Turgot : « Qu'imagine-t-on gagner en » gênant la liberté du commerce .... en annonçant » qu'on regarde cette propriété des grains comme » moins ſacrée que celle des autres effets ? » Nous nous plaignons, nous, de ce qu'on la regarde comme beaucoup plus ſacrée que les autres.

En effet, l'Etat a-t-il beſoin de ma maiſon, de mon jardin, de mon champ ; il s'en empare & m'indemniſe. Eh ! puis-je jamais être indemniſé de mes habitudes, des aiſances de mon domicile, des bizarreries même de ſa diſtribution ? Puis-je jamais être indemniſé de l'appropriement de mon jardin à mes goûts, à mon caractère, à ma fortune ? Et s'il eſt vrai que la ſociété ne viole pas ma propriété en s'emparant légalement de la matière qui produit, parce qu'elle m'en paie la valeur, pourquoi n'en feroit-il pas de même de la production ?

Je borne là les comparaiſons ; elles ſeroient ſans force devant celles déja faites entre l'opulence de quelques-uns & l'exiſtence de tous.

D'après le ſyſtême de l'homme dont on vous reproduit le langage, la ſociété n'auroit pas même un droit de ſurveillance ſur les propriétés. Si cependant toutes les ſpéculations ſe portoient vers les plantations ; je vous le demande, ſouffririez vous que le territoire français ſe convertît en une vaſte forêt, en une vigne immenſe ? Non, ſans doute : le ſalut public vous commanderoit impérieuſement de vous y oppoſer ; car toutes les reſſources du commerce le plus étendu ne pourroient vous garantir de la famine.

C'eſt donc l'intérêt de tous, c'eſt celui de la liberté qui veut que la loi, en maintenant la propriété, s'oppoſe à ce que le propriétaire puiſſe en abuſer contre la ſociété.

On vous a rappelé une phraſe de *Smith* : il faut en convenir, elle préſente quelque choſe de plus ſpécieux que vrai.

Le nombre des propriétaires en France, n'eſt pas tellement proportionné à celui des conſommateurs, que la denrée ſe trouve par-tout également près de celui qui ne récolte point. Les localités d'un vaſte territoire s'y oppoſeront conſtamment; & les trop fortes exploitations y apportent un obſtacle de plus. Car, alors, la denrée ſe trouve, dès le principe, partagée entre un petit nombre; il revend à des marchands en plus petit nombre encore; ceux-ci tranſportent la production dans des magaſins déja éloignés; bientôt ces magaſins ſe vuident pour en remplir d'autres moins nombreux, plus grands, plus diſtans du lieu natal de la denrée, & plus concentrés. En un court eſpace de temps, les grains reſſerrés appartiennent en totalité à une ou deux compagnies, qui tiennent en leurs mains la miſe en circulation, la fixation du prix, la ſubſiſtance du peuple, & par conſéquent l'exiſtence de la ſociété.

Tel eſt en effet le mécaniſme de ce commerce, ſur lequel on veut que les repréſentans du peuple ferment les yeux.

Mais, plus on s'engage dans cette lutte étrange de la cupidité contre la néceſſité première, & dont la poſtérité s'étonnera de trouver des traces dans l'hiſtoire de 1792, plus on s'effraie du ſyſtême qui vous eſt préſenté.

Conſidérez avec nous, Légiſlateurs, dans quelle ſituation vous placeroit la liberté illimitée du commerce des grains. Elle vous entraîneroit dans l'indiſpenſable néceſſité d'encourager auſſi l'importation; & voici ce qui en réſulteroit :

On contracteroit l'habitude de ſe repoſer ſur des

ſecours étrangers ; bientôt les moyens de maintenir l'équilibre, entre les productions du pays & les beſoins, ſeroient négligés ; l'exportation & l'importation ſe ſoutenant l'une par l'autre, favoriſeroient les reviremens de partie, & la diſette pourroit continuellement vous dévorer, malgré l'évaſion de votre numéraire, & les plus grands ſacrifices pour aſſurer l'abondance.

Citoyens, l'exiſtence d'un peuple qui n'eſt point nourri par le ſol qu'il habite, ne peut être que précaire. On ne peut ſe paſſer de la puiſſance de laquelle on reçoit ſa ſubſiſtance ; mais elle peut toujours ſe paſſer de celle à qui elle la donne, quels que ſoient les objets qu'elle en retire en échange.

Eh ! fuſſiez-vous poſſeſſeurs de tout l'or du Pérou, ſi vous ne conſerviez pas toujours la portion de vos productions alimentaires, indiſpenſable à la République, rien ne pourroit vous garantir ſa durée. Toute valeur de convention peut ſe ſuppléer. La Puiſſance qui vous nourriroit, pourroit vous dire : gardez votre or ; vous m'avez appris à m'en paſſer ; je ne veux échanger mes ſubſiſtances que contre votre liberté. Voilà le danger.

Quelqu'un viendra-t-il nous dire que nous ne ſommes que ſyſtêmatiques ; nous lui répondrons avec Monteſquieu : *les richeſſes de la terre appartiennent à chaque état ; toutes les autres ſont au monde entier.* En effet, le blé n'eſt pas, comme l'induſtrie, de tous les pays.

Et nous auſſi, nous vous avons cité un grand homme ; mais nous avons fait plus, nous vous avons dit des vérités ſorties de la nature même. Car c'eſt l'amour des hommes, c'eſt celui de la liberté qui nous les ont montrées ; & puiſque les comparaiſons ſont en uſage, nous en ferons une ici.

Suppoſons que les Puiſſances qui alimentent l'Eſpagne ſe coaliſent ; que leur ſituation ſoit telle, qu'elles puiſſent ſe paſſer de vendre les grains pendant un an, que deviendroit l'Eſpagne ? ce que ces Puiſſances voudroient. Parcourez maintenant en vous-mêmes les différens événemens qui pourroient concourir à la réduire dans cette poſition : ils ſuffiront pour vous déterminer à proſcrire le ſyſtême des économiſtes.

Ouvrez maintenant *Young*, conſultez *Smith*, interrogez *Turgot*, voyez *Beaudot*, reliſez *Feraud*, *Roland*, *Périés* & tous les partiſans de leur ſyſtême ; ils ne vous parlent que de l'intérêt *du marchand & du ſpéculateur.* Or, l'expérience vous a prouvé que cet intérêt mercantille ne s'alimente que des malheurs publics : jugez donc entre lui & celui du peuple que vous repréſentez.

Non, Légiſlateurs, ce n'eſt pas d'un ſyſtême, ce n'eſt pas de moyens d'accroître l'opulence de quelques-uns, c'eſt des moyens d'aſſurer l'exiſtence de tous, que vous devez vous occuper.

Sans doute, il faut du moins l'eſpérer, un temps viendra, où des bleds de France iront s'échanger au loin contre de l'or ; mais ce ne peut être qu'une ſuite des lois que vous aurez faites pour détruire l'agiotage, & conſerver chez vous l'abondance.

Cette abondance, vous dira-t-on, toujours égale, maintiendra le bled à un prix trop bas ; le cultivateur ne s'enrichira plus ; le fermier bornera ſes offres ; le propriétaire ne pourra plus tirer de ſes terres un prix conſidérable : à cela je réponds tant mieux. Les mœurs y gagneront : le riche aura quelques plats de moins ſur ſa table, mais le pauvre mangera du pain. Tout le monde vivra.

Lorſque chaque individu trouvera dans ſon travail les douceurs de l'exiſtence, les diſſentions, les agitations, les jalouſies, les haines, les crimes enfin qu'enfantent la molleſſe & la cupidité, d'une part; la misère & l'oiſiveté, de l'autre, diſparoîtront d'une terre ſur laquelle la liberté régnera tranquillement, & que la licence & l'anarchie ne pourront plus occuper.

Pour en venir là, nous l'avons ſenti, la légiſlation économique a beſoin d'une grande perfection. Ce n'eſt pas au milieu des orages que ſe trouvent aiſément les meilleurs moyens de les prévenir; on ne voit alors que la néceſſité de ſe garantir du malheur préſent. La partie des ſubſiſtances tient eſſentiellement & directement à toutes les branches du gouvernement; ſes rapports ſont infinis, la diſcuſſion qui a eu lieu juſqu'à préſent vous l'a prouvé, puiſqu'il n'eſt aucun des orateurs qui n'ai mis au jour quelqu'importante vérité, dont l'application deviendra utile à vos différens travaux.

Les greniers publics, la réduction de la quantité du ſigne, celle des exploitations, le partage des terreins communaux, la navigation intérieure, le deſſéchement des marais, les lois ſupplémentaires à la police rurale, la relevée des récoltes à l'époque des moiſſons, & le perfectionnement de l'impôt, ſont les grands moyens qui vous mèneront à votre but, le bonheur du peuple; mais, pour y parvenir, il faut que la République, tranquille dans toutes ſes parties, donne le temps à vos délibérations de ſe mûrir dans le calme. Notre miſſion, à nous, n'étoit pas non plus de parcourir une carrière auſſi vaſte.

Nous avons dû nous borner aux moyens de faire rentrer actuellement en circulation la denrée reſſerrée par la défiance, la crainte, la trahiſon ou la cupidité. Obligation aux propriétaires de grains de vendre,

prohibition des ventes ſecrètes & nocturnes; prohibition de toutes taxes, qui ne tendent qu'à maintenir la denrée à un prix ſouvent plus haut que celui auquel elle auroit pu tomber; ſurveillance active, plus aſſujétiſſante pour les fonctionnaires publics que gênante pour les cultivateurs & les marchands; protection au commerce, ſans lequel les parties non agricoles de la République ne pourroient recevoir le ſuperflu de celles qui récoltent trop; deſtruction de l'accaparement & du monopole: telles ſont les baſes de la loi qui vous ſera propoſée.

Notre premier devoir étoit de vous prouver que vous avez le droit de faire cette loi: nous avons fait plus, nous vous avons montré que l'exercice de ce droit étoit pour vous un devoir rigoureux. Ce n'eſt pas la cauſe de quelques-uns, c'eſt la cauſe publique que nous avons plaidée; nous ne pouvons la perdre dans cette aſſemblée.

Comme il ſeroit inutile de s'occuper d'aucune diſcuſſion ſur les lois à faire, avant que vous ayez reconnu le principe conteſté.

Je vous propoſe, au nom de la ſection dont je vous ai rendu l'opinion, & avant que Valazé vous préſente le projet qu'elle a adopté, de décréter:

« La liberté du commerce des grains pourra être » modifiée par la loi, ſuivant l'exigence des beſoins » de la République ».

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.